ARTS & SPORTS A VILLEBON
Place du 8 Mai 1945
91140 Villebon sur Yvette
☏ 01 60 10 48 58
www.asv.asso.fr

ECOLE DE DANSE - Saison **2025 / 2026**
DEMANDE D'INSCRIPTION (*)

E6

HANDIDANSE

(Pour tous)

Le cours Handidanse est ouvert aux personnes en situation de handicap et aux personnes valides afin de partager un moment de danse. Le plaisir de la danse doit rester accessible à tous.

Date d'inscription :……..

Nom :…… Prénom :…… Né(e) le : …….. M / F (**)

Nom Parents :……

Adresse :……

Code Postal :…… Ville :……..

Mail : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

☏ Domicile…… ☏ Port. Parent 1…… ☏ Port. Parent 2……

(**) Masculin/Féminin -> Rayer la mention inutile

(*) : Horaires prévisionnels (voir articles 1 et 3 du règlement).
L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du bénévole responsable de l'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation et la fourniture d'un certificat médical (pour les élèves à partir de 18 ans) ou de l'attestation du questionnaire de santé.

Disciplines	Jour	Horaire	Durée	Lieu	Professeures	x
Handidanse	Mercredi	19h00 – 20h00	1h00	Gymnase Terray Studio de Danse	Kyra et Marie	
Accompagnant Handidanse						

Tarifs – Cotisation annuelle

Enfant	Adulte
1h00 : 200 € (4 x 50)	1h00 : 228 € (4 x 57)

Accompagnant :
Cotisation gratuite
Adhésion comme notée ci-dessous

J'ai pris connaissance du règlement de la Danse (document joint), et je l'accepte. Ce document reste consultable sur le site www.asso.fr

Signature obligatoire

A REGLER		Règlement :
Adhésion annuelle (- de 16 ans) :	11 €	Espèces ☐ (les espèces seront réglées en totalité à l'inscription)
Adhésion annuelle (+ 16 ans) :	20 €	Chèque à l'ordre de l'ASV ☐
Cotisation annuelle :		**Uniquement** chèque sport **ANCV**/Chèque **ANCV** ☐
TOTAL :.....		
Attention : Tout chèque qui nous sera retourné par la banque pour rejet (opposition, défaut d'approvisionnement, perte…) fera l'objet d'un nouveau règlement en chèque ou en espèces majoré des frais bancaires en vigueur qui nous sont imposés.		Règlement possible en 4 chèques, le 1er chèque incluant l'adhésion et/ou extra-muros. Exemple, pour 1 heure de cours (enfant) : 1er chèque : 50 € + 11 € = 61 €, 2ème, 3ème et 4ème chèque : 50 €

Bénévole Responsable de l'Ecole de Danse : Martine BECQUART / 06 89 85 23 72

Reprise des cours MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

☐ *Droit à l'image : **Je refuse** que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public **(si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer)**.*